

ASSEMBLEE DE CORSE

DELIBERATION N° 11/085 AC DE L'ASSEMBLEE DE CORSE AUTORISANT LE PRESIDENT DU CONSEIL EXECUTIF DE CORSE A SIGNER LES CONVENTIONS INTERPARTENARIALES DES PROJETS STRATEGIQUES « ITINERAIRE DES PATRIMOINES ACCESSIBLES - ACCESSIT » ET « PORT ET TERRITOIRE URBAIN - PORTU », FINANCES DANS LE CADRE DU PROGRAMME OPERATIONNEL ITALIE- FRANCE MARITIME 2007-2013

SEANCE DU 1^{ER} AVRIL 2011

L'An deux mille onze et le premier avril, l'Assemblée de Corse, régulièrement convoquée s'est réunie au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Dominique BUCCHINI, Président de l'Assemblée de Corse.

ETAIENT PRESENTS : Mmes et MM.

ANGELINI Jean-Christophe, BARTOLI Marie-France, BASTELICA Etienne, BEDU-PASQUALAGGI Diane, BENEDETTI Paul-Félix, BIANCUCCI Jean, BUCCHINI Dominique, CASTELLANI Michel, CASTELLANI Pascaline, CASTELLI Yannick, CHAUBON Pierre, DONSIMONI-CALENDINI Simone, FEDERICI Balthazar, FEDI Marie-Jeanne, FERRI-PISANI Rosy, GIACOMETTI Josepha, GIOVANNINI Fabienne, HOUEMER Marie-Paule, LACAVE Mattea, LUCCIONI Jean-Baptiste, LUCIANI Xavier, MARTELLI Benoîte, NICOLAI Marc-Antoine, NIELLINI Annonciade, NIVAGGIONI Nadine, ORSINI Antoine, ORSUCCI Jean-Charles, SANTINI Ange, SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette, SCIARETTI Véronique, SIMONPIETRI Agnès, SINDALI Antoine, STEFANI Michel, TALAMONI Jean-Guy, TATTI François, VALENTINI Marie-Hélène, VANNI Hyacinthe

ETAIENT ABSENTS ET AVAIENT DONNE POUVOIR :

Mme BIANCARELLI Viviane à M. STEFANI Michel
Mme CASALTA Laetitia à Mme NIELLINI Annonciade
Mme COLONNA Christine à Mme SIMONPIETRI Agnès
Mme GRIMALDI Stéphanie à M. SANTINI Ange
M. MOSCONI François à Mme VALENTINI Marie-Hélène
M. PANUNZI Jean-Jacques à Mme BEDU-PASQUALAGGI Diane
Mme RISTERUCCI Josette à Mme FEDI Marie-Jeanne
M. de ROCCA SERRA Camille à Mme SANTONI-BRUNELLI Marie-Antoinette
M. SIMEONI Gilles à Mme LACAVE Mattea

ETAIENT ABSENTS : Mmes et MM.

FRANCISCI Marcel, GUERRINI Christine, NATALI Anne-Marie, RUGGERI Nathalie, SUZZONI Etienne.

L'ASSEMBLEE DE CORSE

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, Titre II, Livre IV, IV^{ème} partie,

SUR rapport du Président du Conseil Exécutif de Corse,

APRES avis de la Commission des Finances, de la Planification, des Affaires Européennes et de la Coopération,

APRES EN AVOIR DELIBERE**ARTICLE PREMIER :**

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les Conventions Interpartenariales des projets stratégiques « Itinéraire des Patrimoines Accessibles - ACCESSIT » et « Port et Territoire Urbain - PORTU », financés dans le cadre du Programme Opérationnel Italie- France Maritime 2007-2013.

ARTICLE 2 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à signer les Conventions entre l'Autorité Unique de Gestion et le Chef de File pour les projets stratégiques « Itinéraire des Patrimoines Accessibles - ACCESSIT » et « Port et Territoire Urbain - PORTU », financés dans le cadre du Programme Opérationnel Italie- France Maritime 2007-2013.

ARTICLE 3 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à ouvrir les lignes budgétaires nécessaires à la mise en œuvre financière des projets stratégiques « Itinéraire des Patrimoines Accessibles - ACCESSIT » et « Port et Territoire Urbain - PORTU », lors d'une prochaine demande modificative du budget de la Collectivité Territoriale.

ARTICLE 4 :

AUTORISE le Président du Conseil Exécutif de Corse à mettre en œuvre les procédures relatives aux marchés publics, notamment pour l'assistance à maîtrise d'ouvrage et le plan de communication.

ARTICLE 5 :

La présente délibération sera publiée au recueil des actes administratifs de la Collectivité Territoriale de Corse.

AJACCIO, le 1^{er} avril 2011

Le Président de l'Assemblée de Corse,

Dominique BUCCHINI

ANNEXES